



## Reprise des appareils usagés dans le cadre de l'éco-participation

Par **Olivier10**, le **19/08/2011** à **18:55**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir quels sont les obligations d'un commerce en ce qui concerne la prise en charges des appareils usagés, dans le cadre de l'éco-participation.

Certaines enseignes refusent tout simplement de reprendre les appareils, mais font tout de même payer la taxe applicable au produit concernés.

Peut on obliger l'enseigne à accepter le produit ? Peut on les obliger à rembourser le montant de l'éco taxe ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Christophe MORHAN**, le **19/08/2011** à **19:13**

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-61769QE.htm>